

Parc du Mercantour : une charte pour une nouvelle synergie



© Parc du Mercantour

Plus de trente ans après sa création, le Parc National du Mercantour est sur le point d'adopter une charte novatrice. Issue d'une concertation avec toutes les parties prenantes, elle vise à instaurer un partenariat entre le parc national et les communes alentours.

Dès sa création en 1979, la vocation du Parc National du Mercantour (PNM) est la préservation de la biodiversité et des paysages et la gestion de l'activité humaine sur ce territoire de 2500 km². Le Mercantour s'étale sur deux départements, les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence. Subdivisé en sept secteurs administratifs, il rayonne sur 28 communes. Le PNM est composé de deux territoires. Le cœur est l'espace réglementé, le sanctuaire. L'aire d'adhésion regroupe le reste des 28 communes où le cœur est implanté. Le PNM est un établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie. Plusieurs missions lui sont assignées : protéger et connaître, accueillir et sensibiliser, participer au développement local et durable.

S'il existe dix parcs nationaux en France, celui du Mercantour se distingue par plusieurs particularités. En premier lieu, la proximité de la mer Méditerranée. Grâce à ce climat, une flore et une faune particulière y cohabitent. La proximité de la Côte d'Azur et de son flux touristique constitue également une singularité, avec un grand nombre de visiteurs (environ 600 000 / an). Au total, 85 agents sont répartis sur le territoire du PNM. Avec des cœurs de métier très variés.

Un projet équilibré

La charte sur le point de voir le jour fait suite à la loi de réforme des parcs nationaux français votée à l'Assemblée Nationale en 2006. Elle représente une rupture dans la politique antérieure des parcs, à travers une action commune et concertée avec les acteurs locaux. Pour le cœur du PNM, la charte définit des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et pour l'aire d'adhésion, des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable. Le but est d'établir un projet de territoire cohérent, dans lequel sera privilégiée la solidarité écologique, économique, culturelle et sociale. Avec comme leitmotiv la conservation du patrimoine naturel. La distinction demeure entre le cœur, réglementé, et l'aire d'adhésion, terrain de projets.



Le Parc National du Mercantour sera le premier à approuver cette charte fin 2012, aux côtés des Écrins et des Pyrénées. Ce travail a été entamé en 2009, dans une logique de concertation avec les communes concernées, le département et les associations (122 organismes). En résulte un projet équilibré entre impératif de protection du cœur et le développement de l'aire d'adhésion. Prochaine étape : le décret ministériel qui validera la charte. Chacune des 28 communes devra ensuite décider d'y adhérer. L'intérêt pour elles sera de bénéficier du label « Parc National » en cours de création, soit un gain de notoriété. Elles disposeront également d'un accompagnement technique et financier pour mener à bien des projets de développement durable. Au total, une liste d'une cinquantaine d'orientations et de mesures sur 15 ans a été établie. Les communes pourront en choisir « à la carte ». Avec pour objectif de maintenir l'unité de ce territoire qui fêtera ses 35 ans en 2014.

Pierre-Olivier Burdin

Quel budget pour le PNM ?

En 2013, le budget du PNM, financé à 85 % par le Ministère de l'Écologie, devrait connaître une légère baisse de 2,5 % et atteindre 8 millions d'euros environ. A mettre cependant en perspective avec l'augmentation du budget constatée depuis 2006 suite à la réforme des parcs nationaux. Le reste du financement provient de la Région, de la Principauté de Monaco ou encore de fonds européens.

Une vraie richesse animale et végétale

L'une des principales missions du Parc est la protection et le suivi de la faune et de la flore. Quelques chiffres permettent de saisir l'opulence écologique de cette zone. Le PNM c'est : 58 espèces de mammifères (dont plusieurs meutes de loups), 153 espèces d'oiseaux, 25 espèces de reptiles et plus de 10 000 espèces d'insectes, mais aussi 2 000 espèces de plantes dont 200 rares et 30 endémiques (soit la plus forte diversité au niveau national). Le Mercantour a aussi procédé à la réintroduction de certaines espèces, comme le bouquetin dans les années 80 (1300 spécimens aujourd'hui) et le gypaète barbu depuis 1993 (environ 130 spécimens actuellement).

Un témoin du changement climatique

Créé depuis plus de trente ans, le PNM est un témoin important des évolutions climatiques. L'équipe du Parc a ainsi constaté une évolution dans le comportement de certaines espèces végétales et animales. Ainsi, certaines plantes poussent de plus en plus haut ce qui induit un décalage des limites de l'étage alpin. Depuis une dizaine d'années, des scientifiques viennent

faire des tests et des prélèvements pour tenter de déceler des indices du changement climatique, dans le cadre du projet Gloria.

L'application smartphone Mercantour est lancée

Arpenter les sentiers du Mercantour tout en obtenant des informations sur l'environnement qui nous entoure, c'est désormais possible grâce à son téléphone. L'application smartphone du PNM vient d'être lancée et propose des visites virtuelles et une mine d'informations sur le parc (disponible sur Google Play et Apple Store).

Source : Club de la presse 06 du 17 décembre 2012 -
<http://www.clubpresse06.com/archives/2643>